



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le lundi 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-septième jour du mois d'Avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 21 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Maire en exercice, dument habilité par une délibération en date du 20 mars 2026.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS :

M. BELABBES Hiazed, M. BENAMEUR Adam, Mme NOWAK Hèlène, M. GRESS Geoffrey, Mme BOGAERT Céline, M. DELEVOYE Christophe, Mme BOUSSEMART Guylaine, M. DRUON Francis, Mme DESSEIN Martine, M. BRAME Philippe, Mme WAQUET Nadège, DELCROIX Sylviane M. BRUERE Jérôme, Mme RUYSEN Sylvie, Mme LEFEBVRE Christelle, M. DUVERT Jérôme, Mme AMADON, Virginie, Mme DOLLET Pauline, M. RUDENT Sylvain, WALLRICH Delphine, COCHE Pierre-Yves, Mme LEGRAND Auréline, M. PAGIES Gailord, M. COFFINIER Nicolas, Mme KEIRSGIETER Annie, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, M. RUCAR Nicolas.

ABSENTS EXCUSES : 1

M. Philippe KASPRZYK (pouvoir à M. Hiazed BELABBES).

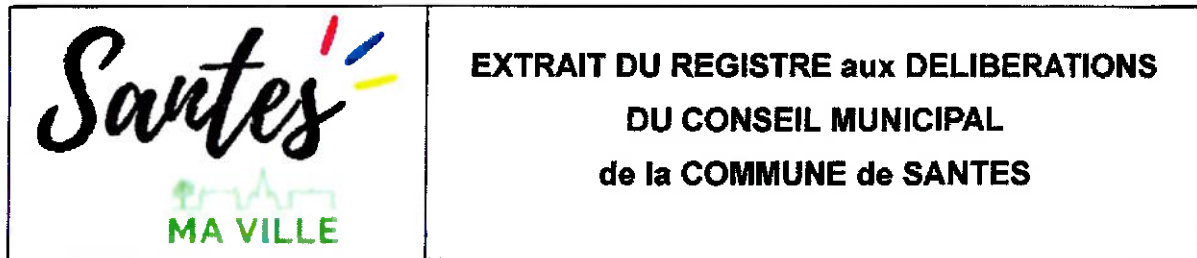
ABSENTS : 0

ASSISTAIENT A LA SEANCE : 28

Secrétaire de séance : M. BENAMEUR Adam

N° interne de l'acte : 2026-04-27 N°04

N° de feuillet : 5



VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2026

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29, L.2311-1 et suivants L.2331-3 et L.2331-11,

Vu le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1636B sexies et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 5 mars 2026 relative au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025,

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation complètement effective depuis le 1er janvier 2023,

Considérant que depuis l'année 2023 le pouvoir de vote des taux de la taxe d'habitation est rétabli sur les résidences secondaires et logements vacants,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Adam BENAMEUR 1^{er} Adjoint au Maire délégué aux finances et aux ressources humaines et sur proposition de Monsieur Le Maire,

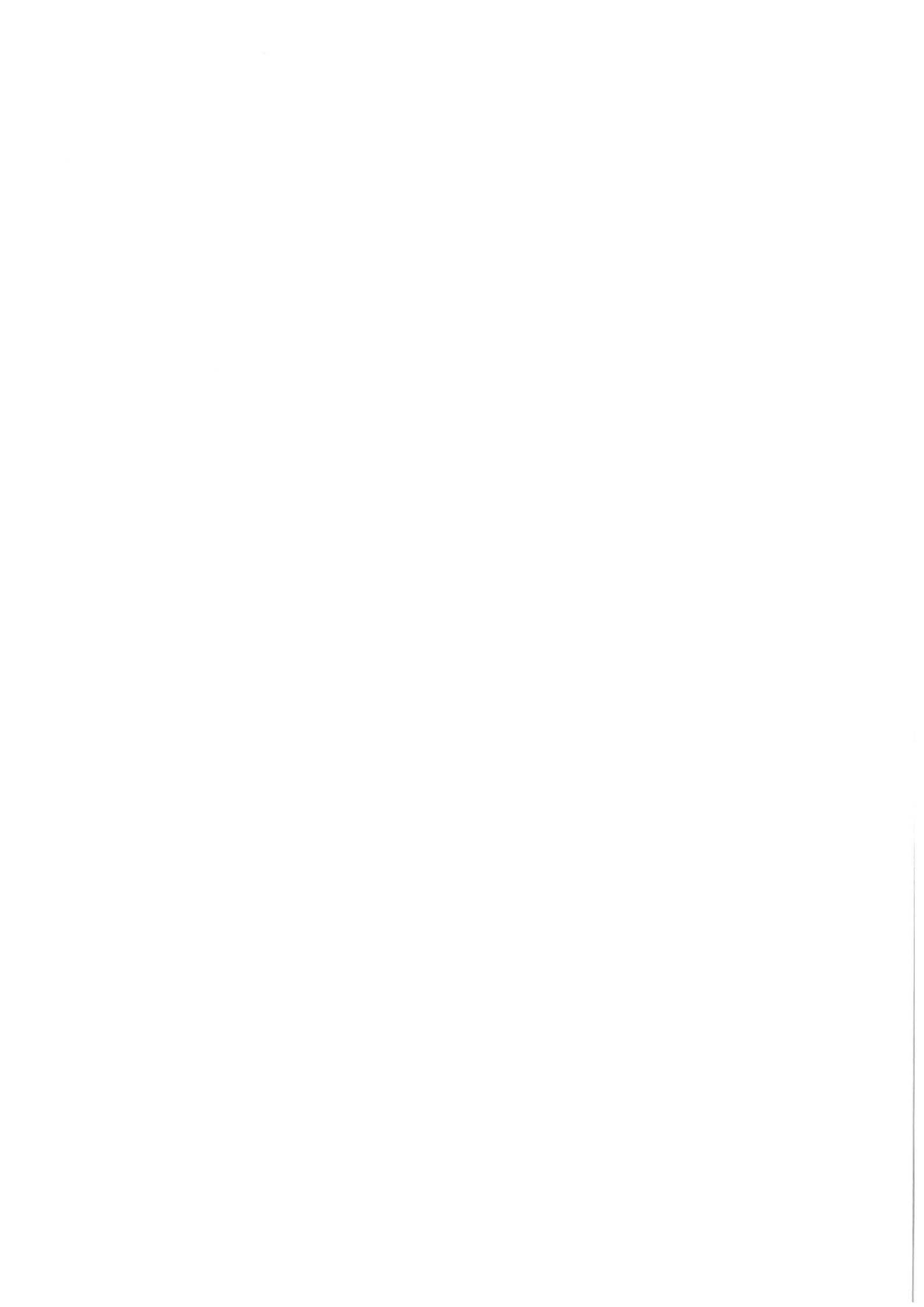
Après en avoir délibéré le conseil municipal :

RAPPELLE que depuis 2020 les taux de fiscalité directe communaux restent inchangés,

DECIDE d'appliquer les taux de la fiscalité directe communale pour l'année 2026 suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :..... 42.71 %,
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :.....58,74 %,
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres :...27.60 %.

La recette en résultant est inscrite au budget principal, chapitre 73, article 73111.



Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

M. BELABBES Hiazed (pouvoir de Philippe KASPRZYK), M. BENAMEUR Adam, Mme NOWAK Hèlène, M. GRESS Geoffrey, Mme BOGAERT Céline, M. DELEVOYE Christophe, Mme BOUSSEMART Guylaine, M. DRUON Francis, Mme DESSEIN Martine, M. BRAME Philippe, Mme WAQUET Nadège, DELCROIX Sylviane M. BRUERE Jérôme, Mme RUYSEN Sylvie, Mme LEFEBVRE Christelle, M. DUVERT Jérôme, Mme AMADON, Virginie, Mme DOLLET Pauline, M. RUDENT Sylvain, WALLRICH Delphine, COCHE Pierre-Yves, Mme LEGRAND Auréline, M. PAGIES Gailord, M. COFFINIER Nicolas, Mme KEIRSGIETER Annie, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, M. RUCAR Nicolas.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre

Le Secrétaire de séance,
M. BENAMEUR Adam



Le Maire,
M. BELABBES Hiazed

